



*République Française*

*Ville de Clamecy*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du vendredi 4 novembre 2022 à 18 h**

\*\*\*\*\*

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 27 octobre 2022.

**Étaient présents** : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, Mme DIMPRES, et M. BOICHE avait donné respectivement procuration à M. MAGNIEN, Mme CIUDAD-KADI, Mme DUQUE, Mme FAULE.

**Étaient excusés** : M. CHOLET, Mme LÉPINASSE, M. PARDANAUD et M. DEDIANNE Mickaël.

**Secrétaire de séance : Mme Muriel CHRETIEN-BRION**

\*\*\*\*\*

**N° 2022-146 : CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)**

Considérant qu'un accompagnement à la scolarité a été proposé dans les deux écoles de Clamecy sur l'année scolaire précédente dans le cadre de la compétence scolaire de la commune de Clamecy. La prestation a été réalisée par l'Espace Social des Vaux d'Yonne.

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'opération pour l'année scolaire 2022-2023 dans les deux écoles,

Considérant que le budget s'établit à 20 000 €, subventionnable par la CAF, la participation de la commune s'établit à 8 000 €,

Considérant qu'une convention doit être également établie avec l'Espace Social, prestataire, pour l'organisation de cette action,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement de l'opération CLAS pour les écoles de Clamecy et le plan de financement pour l'année 2022-2023
- DECIDE de recourir à l'Espace Social des Vaux d'Yonne pour la réalisation de l'opération
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant.

Suivent les signatures.